

mairie du



Jean-Pierre LECOQ
Maire du 6^e arrondissement
Conseiller régional d'Ile de France

Nos réf. : JC/
Paris, le : Jeudi 11 avril 2019

Madame Anne HIDALGO
Maire de Paris
HOTEL DE VILLE

Très agréables

Madame la Maire,

Je me permets d'attirer votre attention sur la prolifération de l'affichage sauvage dans la capitale.

Il semble bizarrement toléré par la Mairie de Paris, alors qu'il reste prohibé et que les sanctions pécuniaires sont lourdes puisqu'elles prévoient une amende de 1 500 € par affiche apposée, suivant les articles L 581-14-2, L 581-24 et L 581-26 du code de l'environnement.

Je vous adresse cette lettre alors que nous rentrons dans une période électorale.

De fait depuis plusieurs semaines nous assistons à une recrudescence de l'affichage sauvage sur le mobilier urbain : boîte à lettres, armoires électriques, supports de feux rouges... tous les types de mobilier urbain sont concernés.

Le caractère national des élections européennes risquant d'amplifier ce phénomène, il me paraît urgent de réagir et de rappeler à l'ensemble des mandataires des listes électorales en présence les règles qui existent à Paris.

La liberté d'expression et le débat démocratique naturel dans des campagnes électorales ne sont pas mis en cause, en revanche, il semble logique que dans une ville où chacun est soucieux de préserver l'environnement, on n'assiste pas pendant cette période à une débauche de moyens et à l'irrespect des règles en matière d'affichage.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Be à nous